

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 599

présenté par

M. Chalus, M. Carpentier, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard, Mme Orliac,
M. Robert, M. Saint-André et M. Tourret

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent texte met fin à des revendications pourtant légitimes sur les connaissances qui ont été partagées par les communautés et qui ont été versées dans le domaine public sans justes compensations.

Il valide ainsi « le rapport de force et les abus qui ont permis aux chercheurs d'utiliser de longue date et de façon répétée ces connaissances en dehors des communautés ».

Cet amendement propose donc de modifier le projet de loi sur ce point.